

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CGV PDVPROPAR – KSAC
12/2022 – V1

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale. Elles sont remises sur demande à tout acheteur, et consultables en ligne sur le site internet de la société : www.conseils.ksanticorrosion.com.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent **les droits et obligations de la société KS ANTICORROSION SAS – 11 rue Amiral de Suffren – 30100 Alès – SIRET 82910546900045 – N° TVA intracommunautaire FR30829105469, et de ses clients particuliers et professionnels dans le cadre de la vente en magasin de marchandises : peintures, consommables, matériels et accessoires, outillages, revêtements de sols et murs, produits pour traitement de surface, produits isolation.**

Devis

Un devis est établi gratuitement sur demande. Il mentionne le prix HT, la disponibilité, les conditions de règlement, la durée de validité. A la fin de la période de validité, il est réactualisé sur demande.

Commande

Le devis signé par l'acheteur valide la commande, il peut être accompagné d'un bon de commande. Toute acceptation de devis/bon de commande implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Toute modification par l'acheteur ne pourra être prise en compte que si elle nous parvient avant la mise en œuvre de la préparation, et est validée par nos services.

Achat/livraison de marchandises

Délai :

Pour les marchandises non disponibles sur stock, l'acheteur est informé du délai d'approvisionnement auprès du fabricant.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- la revendication de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit par le dépôt de la marchandise au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le transfert des risques à l'acheteur s'opère au moment de la délivrance du produit au destinataire.

Les frais de transport sont à la charge de l'acheteur, sauf stipulation contraire.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR adressé à la société.

Toutes réclamations concernant une éventuelle non-conformité des produits vendus devront être faites, sous peine de forclusion, dans un délai de 8 jours à compter de la délivrance du produit.

Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable de notre société.

Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont exprimés en euros hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et le cas échéant, des frais de transport applicables au jour de la commande.

Notre barème de prix est susceptible de modifications en cours d'année. Toutefois, la société KS ANTICORROSION SAS s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, passée dans le délai de validité de l'offre au client (indiqué sur l'offre). Les tarifs sont disponibles sur simple demande.

Les réductions de prix dont peuvent bénéficier nos clients doivent faire l'objet d'un accord préalable de notre part. Les réductions conditionnelles ne sont calculées et réglées qu'après le règlement effectif et définitif des factures prises en compte dans l'assiette de calcul de ladite réduction.

Modalités de paiement

Les paiements sont effectués par espèces, virement, carte bancaire.

Délais de paiements appliqués par KS ANTICORROSION SAS (**les délais de paiement sont indiqués sur la facture**) :

- Paiement comptant pour les clients n'ayant pas de compte ouvert : le client a l'obligation de payer le bien ou la prestation le jour de la livraison ou de la réalisation
Pour les clients ayant procédé à une ouverture de compte :
- Paiement à réception : délai d'au moins une semaine, incluant le temps de réception de la facture ou
- délai maximal fixé au **30^e jour** suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation ou
- Paiement avec délai négocié : **45 jours à compter de la fin du mois d'émission de la facture**
- Aucun escompte n'est consenti en cas de paiement anticipé.

Retard de paiement

De convention expresse, et sauf report sollicité et accordé par nos soins, toutes sommes non payées à l'échéance figurant sur la facture entraînent de plein droit l'application, sur le montant TTC de la facture impayée, de pénalités de retard égales au taux de la BCE en vigueur majoré de dix (10) points.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Elle n'est pas soumise à TVA.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Cette indemnité n'est pas soumise à TVA.

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs au montant forfaitaire mentionné ci-dessus (recours à un organisme de recouvrement), ces frais seront à la charge du client.

En cas de modification de la situation financière du client ou en cas de retard ou de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, KS ANTICORROSION pourra à son entière discrétion, en outre de l'application des pénalités de retard et indemnités de recouvrement légales :

- Exiger le règlement immédiat de toutes les sommes restant dues quel que soit le mode de règlement prévu, et/ou
- Suspendre ou annuler toutes les commandes et/ou livraisons en cours, et demander un paiement préalable comptant, et/ou
- Supprimer toutes les facilités de paiement et/ou conditions de vente accordées, et/ou
- Demander la restitution immédiate des produits livrés dans les conditions de la clause de réserve de propriété.

Clause de réserve de propriété

KS ANTICORROSION SAS conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. Le défaut de paiement de l'une des échéances pourra entraîner la revendication de tous les produits livrés. La restitution des marchandises impayées sera à la charge et aux frais du client.

Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, KS ANTICORROSION se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Responsabilité

La responsabilité de KS ANTICORROSION SAS est strictement limitée au remplacement des produits non conformes et/ou défectueux et aux dommages directement liés à cette non-conformité et/ou défectuosité. Elle est exclue en cas de force majeure ou assimilée, utilisation défectueuse, négligence, mauvais stockage des produits.

Les recommandations d'emploi sont disponibles sous forme de fiches techniques et fiches de données de sécurité, sur simple demande auprès de nos services. Il appartient à l'acheteur de vérifier si les fiches techniques et les fiches de données de sécurité en sa possession sont bien à jour et s'assurer que l'utilisation projetée des produits est conforme aux dites fiches techniques, fiches de sécurité, et aux règles de l'art.

Les rendements ne sont mentionnés sur les fiches techniques qu'à titre indicatif et peuvent varier selon la nature du support, les méthodes, le matériel d'application...

Teinte et utilisation des produits

Les teintes et coloris de nos produits étant soumis à des variations inévitables, ils bénéficient des tolérances d'usage. Les échantillons ou nuanciers remis à notre clientèle n'ont pas de valeur contractuelle. Toute préconisation technique sur nos produits n'est donnée qu'à titre indicatif afin d'obtenir les meilleures conditions d'utilisation, mais ne peut nous être opposée. L'utilisateur est seul responsable de la conformité des produits avec le support. Par ailleurs, notre responsabilité ne saurait être engagée si d'autres produits finis ou semi-finis (hormis diluant et solvant en quantité et qualité recommandées selon les fiches techniques du fabricant) sont incorporés aux nôtres lors de la mise en œuvre.

Force majeure

Sont assimilés à des cas de force majeure, constituant ainsi des causes de suspension ou d'extinction de nos obligations vis-à-vis de l'acheteur les accidents affectant la production et/ou le stockage de nos produits, la défaillance du transporteur ou du fournisseur, les phénomènes météorologiques (neige, inondations,...), le fait de l'administration, grève totale ou partielle, guerre, acte de terrorisme, et de manière générale tout événement qui serait de nature à retarder ou empêcher de manière définitive ou temporaire l'exécution de nos engagements.

Garantie

Les biens mobiliers (matériels) vendus à l'acheteur particulier bénéficient de la garantie légale de conformité de 2 ans selon la législation en vigueur à la date de l'achat.

Les biens mobiliers (matériels) vendus à l'acheteur professionnel bénéficient de la garantie commerciale du fabricant mentionnée sur la facture.

La garantie est mise en œuvre sur demande écrite par l'acheteur à : KS ANTICORROSION SAS – 11 rue Amiral de Suffren – 30100

Alès – accompagnée de la facture d'achat et du bon de livraison.

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.
À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nîmes.